



DELIBÉRATIONS N°44
CONSEIL MUNICIPAL
DU 05 AVRIL 2023

DEL 2023.04.05/44

Thème :
SPORTS

Objet :
Maintenance et exploitation des falaises du Randouillet : demandes de subvention État - Département

Convocation :

Date : 29/03/2023

Affichage : 29/03/2023

Nombre de membres du conseil municipal

En exercice : 33

Présents : 25

Nombre de suffrages

exprimés : 32

Le **mercredi 05 avril 2023** à 18h00 le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique dans la salle du 1^{er} étage de la CCB, sous la présidence de **Monsieur ARNAUD MURGIA**

Étaient présents :

Arnaud MURGIA, Richard NUSSBAUM, Éric PEYTHIEU, Annie ASTIER-CONVERSET, Catherine VALDENNAIRE, Christian JULLIEN, André MARTIN, Émilie DESMOULINS-GENOUX, Jean-Marc CHIAPPONI, Patrick MICHEL, Corinne FAURE-BRAC, René MICHEL, Marie SOUBRANE, Renaud PONS, Maryse XAUSA-FRANÇOIS, Christophe OSTI, Yoann LAGIER, Maud GADÉ, Stéphane SIMOND, Thomas SCHWARZ, Aïcha CHERIF, Aurore MARCHAND, Francine DAERDEN, Aurélie POYAU, Gabriel LÉON

Étaient représentés :

Élisa FAURE donnant pouvoir à Éric PEYTHIEU
Claire BARNÉOUD donnant pouvoir à Arnaud MURGIA
Michèle SKRIPNIKOFF donnant pouvoir à Maud GADÉ
Corinne ASCHETTINO donnant pouvoir à Annie ASTIER-CONVERSET
Christian FERRUS donnant pouvoir à René MICHEL
Sandrine CORDIER donnant pouvoir à Catherine VALDENNAIRE
Alexis LALANNE donnant pouvoir à Thomas SCHWARZ

Absents excusés :

Élisa FAURE, Claire BARNÉOUD, Michèle SKRIPNIKOFF, Corinne ASCHETTINO, Christian FERRUS, Sandrine CORDIER, Alexis LALANNE

Absent :

Hervé BOULAIS

Secrétaire de séance :

Émilie DESMOULINS-GENOUX

AR Prefecture

005-210500237-20230405-2023_04_44-DE

Reçu le 11/04/2023

Publié le 11/04/2023

Rapporteur . Patrick MICHEL

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L. 2121-29 ;

VU le Code du Sport, et notamment les articles L. 311-1 et L. 311-2 ;

CONSIDERANT la vétusté de l'équipement du site naturel d'escalade dénommé « falaise du Randouillet » surplombant le hameau de Fontchristianne ;

CONSIDERANT le constat des guides de haute montagne missionnés par l'association « Escalade Conseil 05 » et leurs conclusions sur la nécessité de déséquiper et rééquiper intégralement le site ;

CONSIDERANT le cout de la prestation de rééquipement estimée à 8 000 € HT ;

CONSIDERANT le plan de financement prévisionnel qui serait le suivant :

- Département - 50%: 4 000 €
- Ville : 4 000 €
- Total : 8 000 €

CONSIDERANT les travaux de la commission « Vie quotidienne-Jeunesse et Sports », réunie le 3/04/23.

AR Prefecture

005-210500237-20230405-2023_04_44-DE
Reçu le 11/04/2023
Publié le 11/04/2023

Ceci exposé,

LE CONSEIL MUNICIPAL, DECIDE

- D'autoriser Monsieur le Maire à solliciter les subventions les plus élevées possibles auprès des instances susceptibles de participer au financement de cette opération ;
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou, en cas d'empêchement, son représentant à signer, au nom et pour le compte de la Ville de Briançon, toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

POUR : 32

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

NE PREND PAS PART AU VOTE : 0

Et les membres présents ont signé au registre après lecture.

SPORTS DEL 2023.04.05/44

PUBLIÉE LE : **11 AVR. 2023**

Le Maire,

Arnaud MURGIA.

